

## PRÉLIMINAIRES

### 18-03.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames Anna Lisa Cone, Joanie Dubé et Ann-Marie Nadeau; messieurs Dany April, David Boisvert, Ghislain Deland, Alain Dion, François Dornier, Serge Guay, Raymond Lacroix (président), Robin Lavoie, Romain Lavoie, Alexandre Ouellet et Michel Pineault.

**Absence motivée :** messieurs Bernard Ouellet et Mario Ross.

**Ont également assisté :** mesdames Lyne Beaulieu (secrétaire), Vicky Boucher (observatrice) et Julie Gasse (observatrice); messieurs Sylvain Lafrance (point .10) et Daniel Dion (point .11).

*Monsieur Raymond Lacroix, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres.*

### 18-03.02 – ORDRE DU JOUR

- .07 – Évaluation continue du directeur général : *information*
- .08 – Principes et orientations budgétaires 2018-2019 : *adoption*
- .09 – Modifications à la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre (catégorie D-4 du Cahier de gestion) : *huis clos*
- .10 – IMAR / Rapport annuel et financier 2016-2017 et plan de travail 2017-2018 : *adoption*
- .11 – Désignation de madame Mélanie Leblanc à titre de représentante et de signataire pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre d'un projet présenté au Secrétariat à la condition féminine - Projet relatif aux femmes dans le secteur maritime : *adoption*
- .12 – Abrogation du Règlement sur le copiage, la falsification, la fraude et le plagiat (Règlement no 06-04.22) : *adoption*
- .13 – Modifications de la grille de programme de Navigation (248.B0) : *adoption*
- .14 – Révision locale du programme de Techniques de la logistique du transport (410.A0) : *adoption*
- .15 – Effectif étudiant pour l'hiver 2018 : *information*
- .16 – Visite de l'étage du programme Soins infirmiers (F-400)
- .17 – IMQ / Acquisition d'un simulateur de navigation pour l'enseignement du programme de Navigation (248.B0) : *adoption*
- .18 – Modifications au Règlement d'immeuble pour les Résidences du Cégep de Rimouski, 320, rue Saint-Louis, Rimouski (Québec) G5L 5R5 (catégorie F-02 du Cahier de gestion) : *avis de motion*
- .19 – Rapport de délégation temporaire de pouvoir du conseil d'administration vers le comité exécutif pour la période du 22 novembre 2017 au 29 janvier 2018 : *information*
- .20 – Délégation temporaire de pouvoir du conseil d'administration vers le comité exécutif pour des travaux ou achats de plus de 100 000 \$ pour la période du 31 janvier au 5 mars 2018 : *adoption*
- .21 – Rapport de délégation temporaire du conseil d'administration vers le directeur général (dirigeant) pour l'approbation des dépassements ou avenants dans le cadre des projets de plus de 100 000 \$ autorisés par le conseil d'administration pour la période du 22 novembre 2017 au 29 janvier 2018 : *information*
- .22 – Délégation temporaire de pouvoir du conseil d'administration vers le directeur général (dirigeant) pour l'approbation des dépassements ou avenants dans le cadre des projets de plus de 100 000 \$ autorisés par le conseil d'administration pour la période du 31 janvier au 5 mars 2018 : *adoption*
- .23 – État d'avancement du plan d'action pour l'application des recommandations du VGQ : *information*
- .24 – Résidences du Cégep de Rimouski / Réfection générale des pavillons - lot 4 / Seconde phase de réfection de la sous-station électrique principale - lot 4 b / Libération de la retenue contractuelle de 10 % : *adoption*
- .25 – Résidences (réfection générale des pavillons - lot 4) et Cégep de Rimouski / Réfection de la toiture de la tour verte des Résidences - lot 4 a / Réfection sectorielle d'une portion de toiture adjacente au clocheton ouest du pavillon D du Cégep / Libération de la retenue contractuelle de 10 % : *adoption*

- .26 – Cégep – Stationnement / Réfection de pavage (travaux de l'été 2017) / Secteurs adjacents à la porte D7 et à l'est du pavillon J / Libération de la retenue contractuelle de 10 % : *adoption*
- .27 – Cégep (étages B-500 et F-200) et IMQ / Relocalisation du laboratoire informatique F-206 et autres travaux connexes / Paiement final et libération de la retenue contractuelle de 10 % : *adoption*
- .28 – Cégep (étages D-000, D-400 et D-500) / Aménagements - Révision de programme Technologie d'analyses biomédicales (TAB) et travaux divers de réfection de systèmes de plomberie et de maintien d'actifs / Paiement final et libération de la retenue contractuelle de 10 % : *adoption*

Les points *Autorisation de signature pour la gestionnaire administrative ou le gestionnaire administratif des Résidences du Cégep de Rimouski et Autorisation de signature pour les demandes de permis d'alcool auprès de la régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) au nom du Cégep de Rimouski* sont ajoutés à l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par madame Anna Lisa Cone, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.

**18-03.03 – PROCÈS-VERBAUX DES 7<sup>E</sup> (17-07), 1<sup>RE</sup> (18-01) ET 2<sup>E</sup> (18-02) ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

a) Adoption 17-07

Remplacer le titre du point .28 par *Formation du comité de sélection pour le poste de directrice ou directeur des Formations continues du Collège et du développement institutionnel*.

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la septième (17-07) assemblée soit adopté tel qu'il a été modifié.

b) Adoption 18-01

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la première (18-01) assemblée soit adopté tel qu'il a été proposé.

c) Adoption 18-02

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la deuxième (18-02) assemblée soit adopté tel qu'il a été proposé.

d) Suites

Il n'y a pas de suites à donner.

**18-03.04 – PROCÈS-VERBAL DE LA 11<sup>E</sup> (17-11) RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le document a été déposé pour information.

**18-03.05 – PROCÈS-VERBAUX DES 9<sup>E</sup> (17-09), 10<sup>E</sup> (17-10), 11<sup>E</sup> (17-11) ET 1<sup>RE</sup> (18-01) RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES**

Les documents ont été déposés pour information.

**18-03.06 – PÉRIODE DE QUESTIONS (INFORMATION, CORRESPONDANCE, COMMUNICATIONS)**

a) Fête du 50<sup>e</sup> anniversaire du Cégep

Monsieur François Dornier présente une nouvelle initiative qui sera mise en place dans le cadre des activités. Le Cégep de Rimouski a fait frapper des pièces commémoratives au nombre de cinquante (50) qui permettront de souligner l'apport exceptionnel de vingt-cinq (25) membres internes de la communauté et de vingt-cinq (25) personnes issues du milieu qui ont contribué à bâtir le cégep d'aujourd'hui. Une invitation sera lancée prochainement à l'ensemble du

personnel afin de dénoncer un collègue. Le comité de direction procèdera à la sélection des personnes sélectionnées. À ce jour, une pièce commémorative a été attribuée. Il s'agit d'une étudiante en Techniques policières qui participera aux Jeux olympiques de Pékin de 2020 en haltérophilie. Pour ce qui est des membres externes, le directeur général et le président du conseil d'administration verront à convenir de la démarche. Une rencontre est planifiée avec l'Association des retraitées et retraités du Cégep de Rimouski (ARRCR) pour identifier des pionnières et pionniers qui ont contribué à forger le cégep. La liste des récipiendaires sera adoptée par le conseil d'administration.

Monsieur Dany April présente le livre d'or aux membres. Il les informe qu'ils pourront, dans un avenir rapproché, signer celui-ci et y inscrire un message. Ce livre d'or sera enfermé dans la capsule temporelle qui sera placée à la bibliothèque du cégep et qui sera ouverte dans cinquante (50) ans. Parmi les activités réalisées dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire du Cégep, on retrouve l'hommage aux disparues et disparus tenu au cimetière de Rimouski et un spectacle mettant en vedette les talents du cégep qui se déroulera le 7 avril 2018.

## b) Nouvelles en bref

Monsieur François Dornier, directeur général, informe l'assemblée du suivi de certains projets :

- **La rentrée étudiante de janvier 2018**

Les données sur le nombre d'inscriptions pour l'hiver 2018 font état d'une baisse de 240 étudiantes et étudiants pour l'ensemble du collège.

- **Le programme Technologie d'échographie médicale**

Les discussions avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur se poursuivent afin de déterminer les paramètres pour les allocations financières liées à la norme de groupe. Les sommes promises pour la réalisation des travaux ont également fait l'objet de discussions qui ont eu pour effet de diminuer les enveloppes promises; le Ministère considérant que certains travaux devaient être pris en charge à même les enveloppes d'entretien courantes. Monsieur Dany April précise que le 1<sup>er</sup> mars le collège sera en mesure d'évaluer l'engouement pour ce nouveau programme d'études.

- **Dotation**

Plusieurs concours ont été lancés ou le seront incessamment afin de pourvoir les postes laissés vacants à la suite de départs à la retraite. Une évaluation a permis d'estimer que d'ici juillet 2019, 30 % du personnel d'encadrement présentement en place aura cessé son activité professionnelle. Le collège considère que ce mouvement pourrait s'établir entre 20 et 30 % chez le personnel professionnel et de soutien. Pour ce qui est du personnel enseignant, le collège anticipe un taux de départ assez important. Le défi sera donc colossal.

- **Infrastructures**

Monsieur Dornier rappelle aux administratrices et administrateurs les nombreux projets en cours et ceux à venir. Il précise qu'une demande d'aide financière a été adressée au Ministère par les collèges de l'Est du Québec afin de rénover les résidences des cégeps du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et des Îles. Les collèges sont en attentes d'une réponse.

- **Logo du Cégep de Rimouski**

Une firme de communication a été engagée afin de revoir l'image visuelle du Cégep de Rimouski. Plusieurs groupes ont participé à la cueillette d'information visant à renouveler la signature.

- **Projet CABI**

Monsieur François Dornier présente le projet Centre d'application en bâtiment et en ingénierie (CABI) qui devrait se déployer dans les espaces occupés par l'ancienne piscine du cégep située dans le pavillon A. Monsieur Dornier précise que ce projet a fait l'objet d'un intérêt particulier de la part du Ministère. Des discussions sont en cours afin d'évaluer la faisabilité du projet.

- **Mémoire FABES**

Le Collège de Rimouski et le Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de Rimouski (SEECR) ont déposé un mémoire conjoint sur la révision du modèle FABES.

- **Journées institutionnelles des 18 et 19 janvier 2018 à la salle Desjardins-Telus**

Deux journées institutionnelles ont eu lieu en janvier pour la mise à jour du plan stratégique. La première, le 18 janvier, a permis de réunir une soixantaine de personnes de l'Institut maritime du Québec (IMQ) et de l'industrie. Le même exercice a été réalisé le 19 janvier, mais cette fois pour le personnel du cégep.

- **Fonds spécial pour le recrutement**

Un fonds spécial a été constitué par le Ministère afin de soutenir les régions pour les activités de recrutement. Un montant de 500 000 \$ sera mis à la disponibilité de quatre (4) régions qui en ont fait la demande, dont le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie et des Îles.

## ADMINISTRATION

### 18-03.07 – ÉVALUATION CONTINUE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL : *INFORMATION*

Monsieur Raymond Lacroix, président du conseil d'administration, informe les administratrices et administrateurs que l'évaluation du directeur général, qui doit normalement être réalisée annuellement, sera reportée en 2018 compte tenu de sa récente arrivée en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration. Un rappel est fait voulant que monsieur Dornier ait reçu un mandat lors de son engagement qui précise les attentes du conseil et duquel découle son plan de travail annuel.

### 18-03.08 – PRINCIPES ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018-2019 : *ADOPTION*

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Chaque année, le conseil d'administration doit adopter les principes et orientations budgétaires devant guider la préparation du budget de l'année à venir.

CONSIDÉRANT qu'il faut adopter les principes et orientations budgétaires devant guider la préparation du budget de l'année à venir;

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par monsieur Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les principes et orientations budgétaires 2018-2019 tels que décrits au document placé en annexe.

### 18-03.09 – MODIFICATIONS À LA POLITIQUE LOCALE DE GESTION CONCERNANT LE PERSONNEL CADRE (CATÉGORIE D-4 DU CAHIER DE GESTION) : *HUIS CLOS*

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Une nouvelle politique locale de gestion concernant le personnel cadre a été adoptée lors de la réunion du conseil d'administration du 13 juin 2000 (CA 00-06.11), amendée le 18 juin 2002 (CA 02-04.15), le 8 février 2011 (CA 11-01.12) et le 4 avril 2012 (CA 12-04.16).

Des discussions ont eu lieu au cours de la dernière année pour actualiser cette politique.

La *Loi des collègues d'enseignement général et professionnel* stipule à l'article 12, paragraphe 3, la raison du huis clos pour les autres catégories d'emploi :

12. Tout membre du conseil, sauf le directeur général et le directeur des études, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur général, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

En outre, un membre du personnel d'un collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le deuxième alinéa s'applique pareillement au membre du personnel, sauf le directeur général et le directeur des études, pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

Malgré le deuxième alinéa, le directeur général peut voter sur toute question portant sur le lien d'emploi du directeur des études ainsi que sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail qui sont particulières à ce dernier. En outre, le directeur des études peut voter sur toute question concernant le lien d'emploi du directeur général.

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu lieu entre le directeur général et l'exécutif de l'Association locale du personnel cadre;

CONSIDÉRANT l'adoption de la proposition des modifications de la politique par l'Association locale des cadres lors de son assemblée générale annuelle tenue le 13 décembre 2017;

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par monsieur Romain Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'amender la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion) afin d'y inclure les récentes modifications.

**18-03.10 – IMAR / RAPPORT ANNUEL ET FINANCIER 2016-2017 ET PLAN DE TRAVAIL 2017-2018 : ADOPTION**

Monsieur Sylvain Lafrance, directeur général d'Innovation maritime, présente le point.

Chaque année, le conseil d'administration reçoit le rapport annuel, le rapport financier et le plan de travail du centre collégial de transfert technologique (CCTT), Innovation maritime.

Selon les directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le conseil d'administration doit approuver, par résolution, lesdits rapports ainsi que le plan de travail annuel du Centre. Il faut donc maintenant approuver le rapport annuel 2016-2017, le rapport financier 2016-2017 ainsi que le plan de travail 2017-2018 d'Innovation maritime.

Il convient de rappeler que le conseil d'administration d'Innovation maritime a adopté le rapport annuel et le rapport financier 2016-2017 lors de sa séance du 23 novembre 2017 et que le plan de travail 2017-2018 a été adopté à l'assemblée du 27 septembre 2017.

CONSIDÉRANT les directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur relatives à la gestion des CCTT;

CONSIDÉRANT l'approbation par le conseil d'administration d'Innovation maritime du rapport annuel 2016-2017, du rapport financier 2016-2017 et du plan de travail 2017-2018;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Romain Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport annuel et financier 2016-2017 ainsi que le plan de travail 2017-2018 d'Innovation maritime.

**18-03.11 – DÉSIGNATION DE MADAME MÉLANIE LEBLANC À TITRE DE REPRÉSENTANTE ET DE SIGNATAIRE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE D'UN PROJET PRÉSENTÉ AU SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE - PROJET RELATIF AUX FEMMES DANS LE SECTEUR MARITIME : ADOPTION**

Monsieur Daniel Dion, directeur de l'Institut maritime du Québec (IMQ), présente le point.

Le Secrétariat à la condition féminine a lancé récemment un appel de projets. Le processus de dépôt exige une résolution du conseil d'administration dans le but de certifier que madame Mélanie Leblanc est autorisée à déposer une demande d'aide financière.

Le projet pour lequel l'aide financière est déposée vise à obtenir les fonds pour la promotion des carrières maritimes auprès des femmes.

CONSIDÉRANT le cadre de gestion du projet qui requiert cette autorisation;

CONSIDÉRANT que madame Mélanie Leblanc est porteuse de ce dossier dans le cadre de ses fonctions (promotion des carrières, recrutement et information scolaire);

Il est PROPOSÉ par monsieur Alexandre Ouellet, APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner madame Mélanie Leblanc, directrice adjointe – Service aux élèves à l'IMQ, comme représentante et signataire de la demande d'aide financière présentée dans le cadre du projet de promotion des carrières maritimes auprès des femmes.

**18-03.12 – ABROGATION DU RÈGLEMENT SUR LE COPIAGE, LA FALSIFICATION, LA FRAUDE ET LE PLAGIAT (RÈGLEMENT NO 06-04.22) : ADOPTION**

Monsieur Dany April, directeur des Études, présente le point.

Le 19 avril 2016 (CA 16-03.11), le conseil d'administration du Collège de Rimouski a procédé à l'adoption de la *Politique valorisant la rigueur et l'honnêteté intellectuelle* (catégorie E-05 du Cahier de gestion), en remplacement du *Règlement sur le copiage, la falsification, la fraude et le plagiat* (Règlement n° 06-04.22). L'entrée en vigueur de cette nouvelle politique était conditionnelle à l'abrogation de l'ancienne, le temps que les travaux sur les procédures associées puissent se faire, si nécessaire, dans chacune des composantes.

CONSIDÉRANT le temps laissé à chacune des composantes pour réaliser, si nécessaire, une ou des procédures liées la *Politique valorisant la rigueur et l'honnêteté intellectuelle* (catégorie E-05 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en application les nouvelles balises liées à la rigueur et à l'honnêteté intellectuelle;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études du 21 novembre 2017 (CÉT 17-10.05);

CONSIDÉRANT l'avis de motion adopté à la réunion du conseil d'administration du 21 novembre 2017 (CA 17-07.18);

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'abroger le *Règlement sur le copiage, la falsification, la fraude et le plagiat* (Règlement n° 06-04.22) de façon à officialiser l'entrée en vigueur de la *Politique valorisant la rigueur et l'honnêteté intellectuelle* (catégorie E-05 du Cahier de gestion).

**18-03.13 – MODIFICATIONS DE LA GRILLE DE PROGRAMME DE NAVIGATION (248.B0) : ADOPTION**

Monsieur Dany April, directeur des Études, présente le point.

L'IMQ a procédé à la révision de la grille de programme de Navigation (248.B0). Ces modifications concernent :

- Les compétences attachées aux cours :
  - 243-10B-QM *Électricité* ;
  - 203-40B-QM *Physique 2*.
- Le déplacement des cours suivants :
  - 248-35B-QM *Météo 1*;
  - 248-13B-QM *Communication 1*;
  - 248-43B-QM *Communication 2*;
  - 248-50B-QM *Législation*.

CONSIDÉRANT que la grille de cours modifiée reflète les changements à apporter aux programmes;

CONSIDÉRANT que la grille de cours modifiée assure une meilleure cohérence entre les contenus de cours et les compétences qui y sont attachées;

CONSIDÉRANT que la grille de cours modifiée permet un cheminement harmonieux pour l'étudiante ou l'étudiant, tout en respectant les exigences d'admissibilité d'Industrie Canada quant à la certification associée à un cours;

CONSIDÉRANT que la grille de cours modifiée favorise une mobilisation équilibrée de certains équipements, notamment le simulateur en navigation, et du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que la grille de cours modifiée est le fruit d'un travail collaboratif;

CONSIDÉRANT que la grille de cours modifiée a reçu un avis favorable du comité des études de l'IMQ à la séance du 14 novembre 2017 (réf. : IMQ CÉ2017-08.03);

CONSIDÉRANT que la grille de cours modifiée a reçu un avis favorable de la commission des études du 23 janvier 2018 (CÉT 18-02.06);

Il est PROPOSÉ par monsieur Alexandre Ouellet, APPUYÉ par monsieur Romain Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications proposées à la grille de programme Navigation (248.B0) telles qu'elles ont été présentées.

**18-03.14 – RÉVISION LOCALE DU PROGRAMME DE TECHNIQUES DE LA LOGISTIQUE DU TRANSPORT (410.A0) : ADOPTION**

Monsieur Dany April, directeur des Études, présente le point.

L'IMQ a procédé à la révision de la grille de programme de Techniques de la logistique du transport (410.A0). Ces modifications concernent :

- Une révision en profondeur du partage des compétences, des éléments de contenus et des heures contacts attribuées;
- L'ajout d'un accent maritime au programme afin de se démarquer du programme de Techniques en logistique du transport offert dans d'autres établissements d'enseignement.

CONSIDÉRANT que la grille de cours modifiée reflète les changements à apporter aux programmes;

CONSIDÉRANT que la grille de cours modifiée présente des changements apportés dans un souci de cohérence :

- o des contenus de cours et de leur organisation;
- o de la progression des apprentissages;
- o de la formation avec les besoins du marché du travail, tel qu'exprimé dans l'étude effectuée préalablement (spécialisation dans le domaine maritime);

CONSIDÉRANT que la grille de cours modifiée permet un cheminement harmonieux pour l'étudiante ou l'étudiant;

CONSIDÉRANT que la grille de cours modifiée favorise un équilibre annuel de la tâche départementale;

CONSIDÉRANT que la grille de cours modifiée est le fruit d'un important travail collaboratif;

CONSIDÉRANT que la grille de cours modifiée a reçu un avis favorable du comité des études de l'IMQ à la séance du 28 novembre 2017 (réf. : IMQ CÉ2017-09.05);

CONSIDÉRANT que la grille de cours modifiée a reçu un avis favorable de la commission des études du 23 janvier 2018 (CÉT 18-02.07);

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications proposées à la grille de programme Techniques de la logistique du transport (410.A0) telles qu'elles ont été présentées.

**18-03.15 – EFFECTIF ÉTUDIANT POUR L'HIVER 2018 : INFORMATION**

Monsieur Dany April, directeur des Études, n'est pas en mesure de confirmer les chiffres officiels de la clientèle ce soir. Ces informations seront compilées en date du 20 février. Monsieur April présente des données préliminaires. Actuellement, la baisse du nombre d'étudiantes et d'étudiants se présente comme suit : cégep : 126, IMQ : 40 et CMÉC : 8.

**18-03.16 – VISITE DE L'ÉTAGE DU PROGRAMME SOINS INFIRMIERS (F-400)**

Les membres du conseil d'administration sont invités à visiter les nouveaux locaux du programme Soins infirmiers.

Au terme de la visite, il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Dany April et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adresser une motion de félicitations au personnel du Service de l'équipement et de l'approvisionnement afin de souligner la grande qualité du travail exécuté, dont la planification et la supervision des étapes de réalisation, dans le cadre du projet réaménagement des locaux du programme Soins infirmiers.

Une visite des installations sera offerte à la population dans le cadre de la journée portes ouvertes du 17 février prochain.

**18-03.17 – IMQ / ACQUISITION D'UN SIMULATEUR DE NAVIGATION POUR L'ENSEIGNEMENT DU PROGRAMME DE NAVIGATION (248.B0) : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

L'enseignement de la navigation nécessite l'utilisation d'un simulateur spécialisé. Le simulateur utilisé actuellement dans le programme a été acquis vers 2004 et doit être remplacé. En août 2016, la ministre de l'Enseignement supérieur a annoncé un investissement de 1,4 million de dollars pour le remplacement du simulateur de navigation de l'Institut maritime du Québec. Un cahier de charge a été élaboré en fonction des besoins et un appel d'offres public fut fait pour acheter le nouvel équipement.

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2016-2026 (PQI) du gouvernement du Québec, un montant de 1,4 M\$ est alloué à l'Institut maritime du Québec afin de remplacer son simulateur de navigation vieux de 20 ans;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public, selon des conditions et modalités d'évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix le plus bas, a été publié par le Cégep de Rimouski sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour l'acquisition d'un simulateur de navigation;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres, soit *Kongsberg Digital Simulation Ltd*;

CONSIDÉRANT que selon les articles 22 et 24 du *Règlement sur les contrats des organismes publics (Loi sur les contrats des organismes publics, C-65.1 r2 - Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics)*, un comité de sélection a été formé en vue de faire une recommandation menant à l'adjudication d'un contrat;

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Kongsberg Digital Simulation Ltd* répond aux critères d'évaluation technique demandés au cahier de charge;

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Kongsberg Digital Simulation Ltd* a développé une expertise de pointe dans le domaine des simulateurs de navigation et que son simulateur est présent dans d'autres écoles maritimes au Canada;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'évaluation de la soumission reçue par le comité de sélection et à sa recommandation, il a été convenu d'adjuger au soumissionnaire conforme acceptable, l'entreprise *Kongsberg Digital Simulation Ltd*, l'acquisition d'un simulateur de navigation, au montant de 804 250,13 \$ (toutes taxes incluses);

CONSIDÉRANT qu'étant donné que d'autres équipements informatiques seront nécessaires pour ce projet (écrans, ordinateurs, télévisions, caméras), dont l'estimation budgétaire se situe entre 100 000 \$ et 200 000 \$, une recommandation sera présentée lors de la prochaine réunion du comité exécutif ou du conseil d'administration.

Il est PROPOSÉ par monsieur David Boisvert, APPUYÉ par monsieur Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat d'un simulateur de navigation de l'entreprise *Kongsberg Digital Simulation Ltd* pour l'enseignement du programme de Navigation à l'Institut maritime du Québec, pour un montant de **804 250,13 \$** (toutes taxes incluses).

**18-03.18 – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT D'IMMEUBLE POUR LES RÉSIDENCES DU CÉGEP DE RIMOUSKI, 320, RUE SAINT-LOUIS, RIMOUSKI (QUÉBEC) G5L 5R5 (CATÉGORIE F-02 DU CAHIER DE GESTION) : AVIS DE MOTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Le Collège de Rimouski a adopté en octobre 2017 la *Politique de lutte contre le tabagisme* (catégorie B-10 du Cahier de gestion). Cette nouvelle politique stipule qu'à compter de l'automne 2018, l'ensemble des terrains et bâtiments du collège sera non-fumeurs. Le collège désire modifier son *Règlement d'immeuble pour les Résidences du Cégep de Rimouski* (catégorie F-02 du Cahier de gestion) afin de le rendre conforme à la nouvelle politique sur le tabagisme et aux orientations du collège en matière de santé globale. Ainsi, les chambres en location aux Résidences seront non-fumeurs dès l'été 2018.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté du Collège de Rimouski de contribuer à instaurer de saines habitudes de vie chez son personnel et chez les étudiantes et étudiants.

CONSIDÉRANT la nouvelle *Politique de lutte contre le tabagisme* adoptée en octobre 2017;

CONSIDÉRANT le désir de favoriser les saines habitudes de vie pour le personnel et les étudiantes et étudiants;

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter l'avis de motion visant à modifier le *Règlement d'immeuble pour les Résidences du Cégep de Rimouski* (catégorie F-02 du Cahier de gestion) selon les modifications proposées.

**18-03.19 – RAPPORT DE DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERS LE COMITÉ EXÉCUTIF POUR LA PÉRIODE DU 22 NOVEMBRE 2017 AU 29 JANVIER 2018 : INFORMATION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le rapport de délégation temporaire de pouvoir du conseil d'administration vers le comité exécutif pour la période du 22 novembre 2017 au 29 janvier 2018.

**18-03.20 – DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERS LE COMITÉ EXÉCUTIF POUR DES TRAVAUX OU ACHATS DE PLUS DE 100 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 31 JANVIER AU 5 MARS 2018 : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Un administrateur informe l'assemblée que la délégation visant l'autorisation des projets ou achats vers le comité exécutif ne respecterait pas l'article 5.8, puce o), du *Règlement de régie interne du*

Collège de Rimouski (Règlement n° 98-01.8) qui stipule qu'« au cours de la période comprise entre la dernière réunion d'une année scolaire et la première réunion de l'année suivante, mais sans excéder 120 jours :

- faire le choix de soumissionnaires pour la réalisation de projets et procéder à certains achats, au besoin;
- exceptionnellement et pour des motifs très sérieux, prendre toute autre décision qui relève de la compétence du conseil. »

Il souhaite qu'une validation soit faite auprès du contentieux de la Fédération des cégeps afin de clarifier cette situation.

Monsieur François Dornier et madame Lyne Beaulieu verront à faire les validations nécessaires. Cela pourrait impliquer une modification du Règlement afin de le rendre conforme et ainsi faciliter les autorisations entourant les achats ou travaux de plus de 100 000 \$ pour éviter des délais ayant un impact sur l'enseignement.

Le point n'est pas adopté.

**18-03.21 – RAPPORT DE DÉLÉGATION TEMPORAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERS LE DIRECTEUR GÉNÉRAL (DIRIGEANT) POUR L'APPROBATION DES DÉPASSEMENTS OU AVENANTS DANS LE CADRE DES PROJETS DE PLUS DE 100 000 \$ AUTORISÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LA PÉRIODE DU 22 NOVEMBRE 2017 AU 29 JANVIER 2018 : INFORMATION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, informe les membres qu'aucune demande d'approbation de dépassements de coûts ou d'avenants relative à des projets de plus de 100 000 \$ n'a été faite auprès du directeur général entre les dates précitées.

**18-03.22 – DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERS LE DIRECTEUR GÉNÉRAL (DIRIGEANT) POUR L'APPROBATION DES DÉPASSEMENTS OU AVENANTS DANS LE CADRE DES PROJETS DE PLUS DE 100 000 \$ AUTORISÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LA PÉRIODE DU 31 JANVIER AU 5 MARS 2018 : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Dans le cadre de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le Collège de Rimouski doit faire autoriser par son conseil d'administration chaque dépassement de plus de 10 % sur les contrats de construction. Une fois l'an, le dirigeant de l'organisme, le directeur général, doit témoigner au Conseil du trésor que chaque tranche de 10 % a bien été autorisée.

Présentement, c'est le conseil d'administration qui autorise les dépassements. Cependant, le mécanisme d'autorisation est souvent réalisé après que les travaux soient exécutés. Le processus d'autorisation des dépassements doit donc être ajusté afin de tenir compte de la réalité et de la gestion des délais raisonnables pour la prise de décision.

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège de Rimouski de transmettre au Conseil du trésor l'information concernant chaque dépassement sur les contrats de 100 000 \$ et plus;

CONSIDÉRANT l'obligation du directeur général d'attester annuellement dans la déclaration du dirigeant que chaque dépassement a été autorisé avant sa réalisation;

CONSIDÉRANT l'obligation d'attester en temps réel de ces décisions;

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par monsieur Ghislain Deland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déléguer temporairement au directeur général le pouvoir du conseil d'administration pour autoriser les dépassements de plus de 10 % sur les contrats de 100 000 \$ et plus pour la période du 31 janvier au 5 mars 2018. Un rapport sera présenté et expliqué au conseil d'administration suivant.

**18-03.23 – ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION POUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU VGO : INFORMATION**

Madame Lyne Beaulieu informe l'assemblée qu'un suivi a été effectué par le Vérificateur général du Québec à la suite du rapport déposé en date du premier échéancier de novembre 2017.

Une administratrice demande où en sont les démarches concernant la formation sur la gouvernance des cégeps. Madame Beaulieu informe les membres que la personne désignée à offrir la formation a quitté la Fédération des cégeps. Une nouvelle demande sera adressée à sa remplaçante et planifiée au calendrier.

18-03.24 – RÉSIDENCES DU CÉGEP DE RIMOUSKI / RÉFECTION GÉNÉRALE DES PAVILLONS - LOT 4 / SECONDE PHASE DE RÉFECTION DE LA SOUS-STATION ÉLECTRIQUE PRINCIPALE - LOT 4 B / LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Une étude d'expertise déposée en mars 2013 par la firme professionnelle *Les Architectes Goulet et Lebel* a permis de constater que des travaux majeurs de réfection s'avéraient nécessaires sur les divers pavillons des Résidences du Cégep de Rimouski. Étant donné l'importance des interventions requises (coût du projet global estimé alors à 12,749 M\$), la réalisation des travaux en question a dû être échelonnée sur plusieurs années afin d'en atténuer l'impact sur l'enveloppe du budget des investissements immobiliers du collège de même que sur le déroulement des activités normales des Résidences.

Jusqu'à présent, une première phase de travaux a été réalisée durant l'été 2012 (regroupement d'interventions qualifiées d'urgentes à l'époque), une seconde entre les mois de janvier et de septembre 2014 (réfection générale de la tour bleue) et une troisième deux ans plus tard, entre les mois de janvier et de septembre 2016 (réfection générale de la tour jaune).

Une quatrième phase de travaux a été planifiée pour l'été 2017. Étant donné la nature des interventions requises, cette dernière a été scindée en deux lots distincts qui consistent essentiellement à la réfection de la toiture de la tour verte (lot 4 a) et à la seconde phase de réfection de la sous-station électrique principale du complexe (lot 4 b), lot faisant l'objet du présent projet de résolution.

Les travaux projetés pour le lot en question consistent principalement à la réalisation des interventions suivantes :

- Modernisation de la cellule no.2 de la sous-station électrique principale comprenant le remplacement complet d'éléments intérieurs par de nouvelles barres omnibus, le remplacement de six (6) disjoncteurs et le remplacement de panneaux d'accès;
- Modernisation de onze (11) cellules comprenant vingt-six (26) compartiments munis de disjoncteurs/contacteurs;
- Modernisation de la cellule de régulation de la sous-station;
- Remplacement du câblage entre la sous-station et les huit (8) éléments électriques des deux (2) chauffe-eau, incluant celui des huit (8) sectionneurs qui leur sont associés;
- Remplacement d'un panneau d'éclairage basse tension;
- Regroupement dans un seul et nouveau panneau de trois (3) panneaux existants, dédiés au chauffage électrique de locaux.

La firme professionnelle *LGT* (spécialité Ingénierie) a été mandatée pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaire pour les travaux précités.

Les coûts relatifs auxdits travaux ont été estimés à 255 245 \$ (toutes taxes incluses) et seront défrayés à partir de l'enveloppe du budget d'immobilisation 2017-2018 du collège.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise *9089-2274 Québec inc. - Les Électriciens Desjardins* (Rivière-du-Loup, Québec) au montant total de 199 481,63 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées font l'objet de l'ordre de changement qui suit :

**Ordre de changement n° 1 :**

- Directive de chantier ME-01 : Substitution d'un panneau de contrôle de chauffage à dix-sept (17) relais par un panneau de contrôle à trente-quatre (34) relais, le tout pour un montant de **3 778,09 \$**.

En considérant cet ordre de changement, le montant total révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est de **203 259,71 \$**. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités. Le pourcentage de dépassement de coûts représente au final **1,89 %** de la valeur du contrat original soit **3 778,09 \$**.

CONSIDÉRANT que les travaux sont exécutés, que l'entreprise *9089-2274 Québec inc. - Les Électriciens Desjardins* (Rivière-du-Loup, Québec) a satisfait toutes les exigences prévues au contrat et que toutes les anomalies ont été corrigées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme professionnelle responsable du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'équipement et de l'approvisionnement;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Romain Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable des travaux nécessaires dans le cadre du lot 4b du projet de réfection des pavillons des Résidences du Cégep de Rimouski, durant l'été 2017. Le paiement en question se traduit par l'émission d'un chèque de **20 325,97 \$** (toutes taxes incluses) à l'entreprise *9089-2274 Québec inc. - Les Électriciens Desjardins* (Rivière-du-Loup, Québec).

Les paiements réalisés dans ce dossier jusqu'à ce jour totalisent **203 259,71 \$**, soit **100 %** du coût total du projet.

Le solde relatif à ce projet est donc maintenant nul.

**18-03.25 – RÉSIDENCES (RÉFECTION GÉNÉRALE DES PAVILLONS - LOT 4) ET CÉGEP DE RIMOUSKI / RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA TOUR VERTE DES RÉSIDENCES - LOT 4 A / RÉFECTION SECTORIELLE D'UNE PORTION DE TOITURE ADJACENTE AU CLOCHETON OUEST DU PAVILLON D DU CÉGEP / LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Une étude d'expertise déposée en mars 2013 par la firme professionnelle *Les Architectes Goulet et Lebel* a permis de constater que des travaux majeurs de réfection s'avéraient nécessaires sur les divers pavillons des Résidences du Cégep de Rimouski. Étant donné l'importance des interventions requises (coût du projet global estimé alors à 12,749 M\$), la réalisation des travaux en question a dû être échelonnée sur plusieurs années afin d'en atténuer l'impact sur l'enveloppe du budget des investissements immobiliers du collège de même que sur le déroulement des activités normales des Résidences.

Jusqu'à présent, une première phase de travaux a été réalisée durant l'été 2012 (regroupement d'interventions qualifiées d'urgentes à l'époque), une seconde entre les mois de janvier et de septembre 2014 (réfection générale de la tour bleue) et une troisième deux ans plus tard, entre les mois de janvier et de septembre 2016 (réfection générale de la tour jaune).

Une quatrième phase de travaux a été planifiée pour l'été 2017. Étant donné la nature des interventions requises, cette dernière a été scindée en deux lots distincts qui consistent essentiellement à la réalisation de la seconde phase de réfection de la sous-station électrique principale du complexe (lot 4 b) ainsi qu'à la réfection de la toiture de la tour verte (lot 4 a), lot faisant l'objet du présent projet de résolution.

À noter que le collège profitera de l'occasion que lui offre ces interventions pour réaliser certaines réparations ponctuelles au niveau d'une section de toiture adjacente au clocheton ouest du pavillon D du cégep.

La firme professionnelle *Les Architectes Goulet et Lebel* a été mandatée pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaire pour les travaux précités.

Les coûts relatifs auxdits travaux ont été estimés à 125 000 \$ (toutes taxes incluses) et seront défrayés à partir de l'enveloppe du budget d'immobilisation 2017-2018 du collège.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise *JCO Malenfant inc.* (Saint-Jean-de-Dieu, Québec) au montant total de 110 720,93 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des avenants au marché qui suivent :

**Avenant n° 1 :**

- Crédit correspondant à l'allocation budgétaire prévue contractuellement pour défrayer au besoin d'éventuels travaux additionnels de menuiserie qui auraient pu s'avérer nécessaire en cas de pourriture au niveau de la toiture de bois sous le clocheton du pavillon D (ce qui ne fut pas le cas), le tout pour un montant de **(3 449,25 \$)**;

**Avenant n° 2 :**

- Directives A-01 et A-02 (aspect travaux aux Résidences) : i) Démolition et retrait de couches de membranes vétustes, cachées sous la membrane existante à remplacer, avant de procéder à l'installation de la nouvelle membrane prévue au contrat; ii) Modification de la configuration projetée pour le débord de toit touché par les travaux en prévision d'une éventuelle réfection des murs extérieurs; iii) Trait de scie dans le béton pour l'insertion du nouveau solin prévu au contrat; le tout pour un montant de **13 830,34 \$**.

En considérant ces avenants au marché, le montant total révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est de **121 102,02 \$**. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités. Le pourcentage de dépassement de coûts représente au final **9,38 %** de la valeur du contrat original soit **10 381,09 \$**.

CONSIDÉRANT que les travaux sont exécutés, que l'entreprise *JCO Malenfant inc.* (Saint-Jean-de-Dieu, Québec) a satisfait toutes les exigences prévues au contrat et que toutes les anomalies ont été corrigées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme professionnelle responsable du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'équipement et de l'approvisionnement;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alexandre Ouellet, APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable des travaux nécessaires dans le cadre du lot 4a du projet de réfection des pavillons des Résidences ainsi que pour la réparation sectorielle d'une portion de toiture adjacente au clocheton ouest du pavillon D du Cégep de Rimouski, durant l'été 2017. Le paiement en question se traduit par l'émission d'un chèque de 12 110,20 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise *JCO Malenfant inc.* (Saint-Jean-de-Dieu, Québec).

Les paiements réalisés dans ce dossier jusqu'à ce jour totalisent 121 102,02 \$, soit 100 % du coût total du projet.

Le solde relatif à ce projet est donc maintenant nul.

**18-03.26 – CÉGEP – STATIONNEMENT / RÉFECTION DE PAVAGE (TRAVAUX DE L'ÉTÉ 2017) / SECTEURS ADJACENTS À LA PORTE D7 ET À L'EST DU PAVILLON J / LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Des travaux de réfection sont requis au niveau de l'ensemble du pavage du stationnement du Cégep de Rimouski. Étant donné leur importance, il fut établi au départ de réaliser ces travaux par phases, étalées sur quelques années, de manière à minimiser leurs impacts sur les enveloppes d'immobilisation du collège. La phase de l'été 2017 consiste à réaliser la réfection du pavage dans le secteur adjacent à la porte D-7 de même que dans celui à l'est du pavillon J.

La firme professionnelle *LGT* (spécialité Ingénierie) a reçu le mandat de préparer les plans et devis et d'assurer le suivi de chantier de ce projet.

Les coûts relatifs aux travaux ont été initialement estimés à 102 126,54 \$ (toutes taxes incluses) et seront défrayés à partir de l'enveloppe du budget d'immobilisation de l'année 2017-2018 du collège.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise *Les Pavages Laurentiens inc.* (Rimouski, Québec) au montant total de 76 415,26 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet de l'ordre de changement qui suit :

**Ordre de changement n° 1 :**

- Directive de chantier GC-01 rév. relative à la démolition d'un escalier de béton extérieur existant, adjacent à la passerelle piétonnière mitoyenne avec l'Archevêché, pour un montant total de **1 867,13 \$**;
- Ajustement au bordereau des quantités pour l'ajout de quinze (15) mètres carrés de pavage supplémentaire (au coût unitaire soumis par l'entrepreneur lors de sa soumission soit 27,25 \$ / m<sup>2</sup>) pour un montant total de **469,96 \$**.

À la suite de cet ordre de changement, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est de **78 752,35 \$**. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités. Le pourcentage de dépassement de coûts représente au final **3,06 %** de la valeur du contrat original soit **2 337,09 \$**.

CONSIDÉRANT que les travaux sont exécutés, que l'entreprise *Les Pavages Laurentiens inc.* (Rimouski, Québec) a satisfait toutes les exigences prévues au contrat et que toutes les anomalies ont été corrigées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme professionnelle responsable du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'équipement et de l'approvisionnement;

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par monsieur Ghislain Deland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable des travaux de réfection de pavage au Cégep de Rimouski, durant l'été 2017. Le paiement en question se traduit par l'émission d'un chèque de 7 875,24 \$ (toutes taxes incluses), à l'entreprise *Les Pavages Laurentiens inc.* (Rimouski, Québec).

Les paiements réalisés dans ce dossier jusqu'à ce jour totalisent 78 752,35 \$, soit 100 % du coût total du projet.

Le solde relatif à ce projet est donc maintenant nul.

**18-03.27 – CÉGEP (ÉTAGES B-500 ET F-200) ET IMQ / RELOCALISATION DU LABORATOIRE INFORMATIQUE F-206 ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES / PAIEMENT FINAL ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Des travaux d'aménagement et de réfection sont nécessaires au Cégep de Rimouski afin de regrouper en un même lieu et rendre plus conviviales les activités d'enseignement du Département des arts, à l'étage B-500, ainsi que pour optimiser l'utilisation des ressources humaines et matérielles dédiées aux Services adaptés, à l'étage F-200.

De plus, à la lumière des demandes d'admission reçues lors de la période d'inscription des derniers mois, le collège profite de l'opportunité que lui offre ce projet pour réaliser quelques travaux minimaux nécessaires pour l'accueil, à l'IMQ, d'un étudiant à mobilité réduite inscrit au programme de Technologie de l'architecture navale au trimestre d'automne 2017.

Les travaux requis pour rencontrer les objectifs ci-haut mentionnés consistent principalement à la réalisation des interventions suivantes :

➤ **CÉGEP / Étage B-500 :**

- Démolition de cloisons existantes;
- Érection de nouvelles cloisons;
- Travaux de réfection de planchers, de plafonds et de peinture;
- Travaux généraux en plomberie, en chauffage, en alarme-incendie, en réseau informatique, en électricité et en éclairage, incluant le démantèlement d'une cuve vétuste dans le local B-520;
- Aménagement d'un nouveau laboratoire informatique pour ordinateurs Macintosh dans le local B-530;
- Implantation d'une unité de climatisation desservant le laboratoire précité.

➤ **CÉGEP / Étage F-200 :**

- Travaux de modification de la configuration des portes donnant accès aux locaux F-214 et F-214A.

➤ **IMQ / Étages et pavillons divers :**

- Ajout sur un trajet entre l'atelier de prototypage et le pavillon A de plusieurs ouvre-portes automatiques pour personnes à mobilité réduite;
- Travaux de transformation pour l'implantation de deux (2) salles de toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Les firmes professionnelles *Les Architectes Goulet et Lebel* (spécialité Architecture) et *LGT* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaire à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités sont estimés à 261 120,87 \$ (toutes taxes incluses) et seront défrayés à partir de l'enveloppe normalisée d'immobilisation du budget d'investissement 2017-2018 du collège.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise *Construction G. Lepage inc.* (Rimouski, Québec) au montant total de 198 038,69 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des avenants au marché qui suivent :

**Avenant n° 1 :**

- Crédit correspondant à l'allocation monétaire contractuelle pour les travaux minimaux requis à l'IMQ pour l'accueil d'un étudiant à mobilité réduite (ce dernier s'étant désisté), le tout pour un montant de **(28 743,75) \$**;

**Avenant n° 2 :**

- Directives de chantier A-01, A-03, A-04, A-05, A-06, A-07, A-08, A-09, A-10, A-11R, A-12, ME-02, ME-03 et ME-04 décrites sommairement dans le tableau *Avenant 2* ci-joint pour un montant de **22 959,23 \$**.

En considérant ces deux (2) avenants au marché, le montant total révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est de **192 254,14 \$**. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités. Le pourcentage de dépassement de coûts représente au final - 3 % de la valeur du contrat original, soit - **5 784,55 \$**.

CONSIDÉRANT que les travaux sont exécutés, que l'entrepreneur a satisfait toutes les exigences prévues au contrat et que toutes les anomalies ont été corrigées;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'équipement et de l'approvisionnement;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur David Boisvert et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération du paiement final à l'entrepreneur responsable des travaux nécessaires dans le cadre de la relocalisation du laboratoire informatique F-206 et autres travaux connexes au cégep et à l'IMQ, durant l'été 2017. Le paiement en question se traduit par l'émission d'un chèque de **23 095,71 \$** (toutes taxes incluses) à l'entreprise *Construction G. Lepage inc.* (Rimouski, Québec).

Les paiements réalisés dans ce dossier jusqu'à ce jour totalisent **192 254,14 \$**, soit **100 %** du coût total du projet.

Le solde relatif à ce projet est donc maintenant nul.

- 18-03.28 – CÉGEP (ÉTAGES D-000, D-400 ET D-500) / AMÉNAGEMENTS - RÉVISION DE PROGRAMME TECHNOLOGIE D'ANALYSES BIOMÉDICALES (TAB) ET TRAVAUX DIVERS DE RÉFECTION DE SYSTÈMES DE PLOMBERIE ET DE MAINTIEN D'ACTIFS / PAIEMENT FINAL ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : *ADOPTION*

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, mentionne que ce point est reporté à la séance du conseil d'administration du 6 mars 2018.

- 18-03.29 – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE OU LE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF DES RÉSIDENCES DU CÉGEP DE RIMOUSKI : *ADOPTION*

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

La responsabilité de gestionnaire des Résidences comporte plusieurs facettes dont celles de représenter le collège pour certaines transactions commerciales ou administratives. Il peut s'agir de transactions avec des fournisseurs ou d'échanges administratifs avec des organismes publics ou privés ainsi que de signatures de baux avec la clientèle.

Cette responsabilité se manifeste principalement par une autorisation de signature au nom du collège. Cette autorisation de signature est balisée par le *Règlement de régie interne du Collège de Rimouski* (Règlement 98-01.8, catégorie B-1 du Cahier de gestion) ainsi que par le *Règlement relatif aux acquisitions de biens et de services ainsi qu'aux travaux de construction* (Règlement 11-01.26, catégorie C-8 du Cahier de gestion).

Le *Règlement de régie interne* énonce, à l'article 7.1, que :

« la directrice générale ou le directeur général ou tout membre du personnel cadre qu'il mandate par écrit à cet effet, peuvent signer tout contrat dont la considération est à l'intérieur de leur pouvoir de dépenser dans le respect de la Politique et des procédures régissant les achats et les locations de services.

*Sauf s'il en est autrement prévu par une disposition du présent règlement ou par tout autre règlement, politique ou procédure adoptés par le conseil ou le comité exécutif, et sous réserve des autorisations requises du conseil et du comité exécutif, la directrice générale ou le directeur général ou toute personne que celui-ci mandate par écrit à cet effet, peuvent autoriser :*

- a) *tout contrat de location de locaux, d'équipement ou de personnel du collège;*
- b) *tout contrat de production de documentation pédagogique;*
- c) *tout contrat relatif à l'administration de projet, de ressources humaines ou financières pour le compte d'organismes publics ou parapublics;*
- d) *tout contrat relatif à l'offre de services d'enseignement ou connexe à l'enseignement.*

*En ce sens, le conseil d'administration délègue ses responsabilités de dirigeant d'organisme selon les pouvoirs de dépenser dans le respect de la Politique et des procédures relatives à l'acquisition de biens et services (Cahier de gestion C-08). »*

Le *Règlement relatif aux acquisitions de biens et de services ainsi qu'aux travaux de construction* précise, à l'article 5, les modalités d'autorisation des achats selon le coût de ces derniers.

L'autorisation de signature de la gestionnaire administrative ou du gestionnaire administratif des Résidences porte sur :

- les baux lors des locations;
- les contrats de fournitures des opérations courantes, et ce, dans les limites déterminées dans le règlement C-08;
- les diverses demandes de permis ou de certification;
- diverses ententes liées à la gestion régulière des Résidences.

CONSIDÉRANT les mandats confiés à la gestionnaire administrative ou au gestionnaire administratif, responsable des Résidences;

CONSIDÉRANT le *Règlement de régie interne du Collège de Rimouski*;

CONSIDÉRANT les balises du *Règlement relatif aux acquisitions de biens et de services ainsi qu'aux travaux de construction*;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la gestionnaire administrative ou le gestionnaire administratif des Résidences à signer tous les documents relatifs à la gestion quotidienne des Résidences, et ce, dans le respect du *Règlement relatif aux acquisitions de biens et de services ainsi qu'aux travaux de construction* (Règlement n° 11-01.26, catégorie C-8 du Cahier de gestion).

**18-03.30 – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES DEMANDES DE PERMIS D'ALCOOL AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX (RACJ) AU NOM DU CÉGEP DE RIMOUSKI : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Le Cégep de Rimouski doit procéder annuellement à la signature des demandes de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), notamment pour les événements se tenant à La Coudée du cégep. Le Cégep de Rimouski doit désigner une personne afin d'agir en son nom auprès de la RACJ.

CONSIDÉRANT l'obligation du Cégep de Rimouski de respecter le cadre légal entourant la consommation d'alcool entre ses murs et de contracter annuellement des demandes de permis;

Il est PROPOSÉ par monsieur Ghislain Deland, APPUYÉ par monsieur Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la gestionnaire administrative des Affaires étudiantes et aide à la réussite, madame Hélène Fortin, à signer au nom du Cégep de Rimouski les demandes de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

La séance est levée à 19 h 20.